

La PCU, un bon point de départ

Pierre Céré

Number 812, Spring 2021

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/95314ac>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Centre justice et foi

ISSN

0034-3781 (print)

1929-3097 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Céré, P. (2021). La PCU, un bon point de départ. *Relations*, (812), 10–10.

LA PCU, UN BON POINT DE DÉPART

Les mesures de crise montrent la voie à suivre pour réaliser une réforme urgente et complète du programme d'assurance-emploi au Canada.

Pierre Céré

L'auteur est porte-parole du Conseil national des chômeurs et chômeuses (CNC)

Le 16 mars 2020 restera longtemps gravé dans nos mémoires. Cette date marque le jour 1 d'une secousse économique causée par la pandémie de COVID-19, une secousse d'une ampleur jamais vue depuis le krach boursier de 1929. Pendant cette seule semaine de mars, les mises à pied se comptent par centaines de milliers. On ne sait plus si on doit compter les «demandes de chômage» par milliers ou par millions. C'est à ce point grave que le programme d'assurance-emploi, désuet et malmené par les compressions des années 1990, impose sous nos yeux, dépassé par les événements. Le gouvernement fédéral n'a pas d'autre choix: il met en place un programme alternatif de soutien du revenu pour tous ceux et celles qui ne peuvent plus travailler, incluant les personnes qui ne seraient pas admissibles à l'assurance-emploi en temps normal, soit tout le secteur du précaire et le monde du travail autonome.

La Prestation canadienne d'urgence (PCU) a ainsi été mise en place au début du mois d'avril. Pour environ neuf millions de personnes (soit près d'un travailleur sur deux), elle a représenté pendant plusieurs mois le seul revenu permettant de payer le loyer ou l'hypothèque, l'épicerie et d'autres services essentiels. Malgré le fait qu'elle fut décriée par plusieurs courants conservateurs comme étant un revenu faisant «concurrence» à l'emploi, la PCU a permis aux gens de vivre, à l'économie de fonctionner. Une telle aide, aussi massive, fondée sur la bonne foi

et fournie directement aux travailleurs et aux travailleuses, est unique dans l'histoire canadienne. Il importe de le souligner à grands traits.

Après la fin de la PCU, le 3 octobre dernier, de nouvelles mesures ont été mises en place pour une durée d'un an, jusqu'en septembre 2021. Ainsi, les travailleurs et travailleuses salariés toujours en chômage ont été ramenés vers un système d'assurance-emploi largement amélioré (bien que de façon temporaire) assurant entre autres une prestation minimale de 500\$ par semaine, durant un maximum de 45 semaines. Les travailleurs et travailleuses autonomes – qui représentent 15% de la population active – ont pour leur part eu accès à la nouvelle Prestation canadienne de la relance économique (PCRE) de 26 semaines payables, mais qui se termine, pour plusieurs, à la fin de mars 2021. Il est crucial qu'elle soit prolongée.

Pour l'essentiel, ces mesures de crise ont été à la hauteur de l'urgence. Maintenant, il faut surtout en faire un point de départ des nécessaires réflexions sur l'état du filet social canadien dont le programme d'assurance-emploi est un maillon essentiel. Peut-on imaginer revenir à la case départ au mois de septembre prochain? Retrouver ce «bon vieux» programme amoché par des décennies de compressions et de contre-réformes, fonctionnant à la vitesse d'un paquebot sur la banquise, incapable de déterminer sa propre position?

Notre énergie doit se concentrer sur les enjeux que sont le filet social et le remplacement du revenu face au chômage, assurant ainsi de meilleures conditions contre la pauvreté et l'exclusion. Le programme d'assurance-emploi doit changer pour élargir la couverture et améliorer les protections.

L'élargissement de la couverture devrait permettre de mieux protéger ceux et celles qui le sont insuffisamment, comme les travailleurs et travailleuses à temps partiel et saisonniers. Il devrait aussi viser à mettre fin à un système qui exclut nombre de personnes sous prétexte que les motifs de la perte de leur emploi sont jugés non valables (les cas de départs volontaires et les congédiements, par exemple), et à intégrer le

secteur du travail autonome, actuellement laissé à l'écart. Pour améliorer les protections, il importe de modifier les paramètres de ce programme (critères d'admissibilité, taux de remplacement du revenu, périodes de couverture, prestations en cas de maladie, etc.) de façon à mieux aider ceux et celles qui en ont besoin, au premier chef ce tiers de la population active qui vit le travail sous un régime de précaire.

Voilà plusieurs décennies que nous n'avons connu une situation aussi propice au changement en la matière. Pour autant, rien n'est acquis. Nous entendons déjà les détracteurs de toujours, véritables oiseaux de malheur, nous prédire les déficits budgétaires abyssaux qui justifieraient le statu quo. C'est oublier que le programme d'assurance-emploi se finance à même les cotisations ouvrières et patronales et qu'il a dégagé des surplus importants dans le passé. Toutes les marges de manœuvre sont là pour façonner un nouvel équilibre protecteur. L'année 2021 sera celle d'une mobilisation de l'opinion publique autour de ces enjeux cruciaux. 📧

Lorraine Guay honorée

Le prix Hélène-Pedneault a été décerné cette année à Lorraine Guay, militante infatigable, collaboratrice de longue date et membre du comité de rédaction de la revue *Relations*. Créé par la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal, ce prix rend hommage aux femmes qui contribuent de manière exceptionnelle à l'avancement de la cause des femmes et à l'affirmation de la société québécoise par leur engagement féministe, dans une perspective de justice sociale et environnementale. Avec la passion et l'humilité qu'on lui connaît, Lorraine a profité de la cérémonie virtuelle de remise du prix, le 24 novembre dernier, pour rendre hommage à ces femmes qui l'ont précédée et qui ont fait advenir les droits dont elle bénéficie aujourd'hui; elle tenait à partager ce prix avec elles. Toutes nos félicitations! Source: <ssjb.com>.